



Aidez vos employés à gérer la perte d'un être cher

www.wellness-rdc.com

 243 99 355 66 78

Assistance Funéraire WELLNESS (AFW)



En tant qu'Employeur, vous offrez peut-être déjà une couverture santé à vos agents.

Mais de nombreux employeurs n'offrent pas des options de couverture funéraires pour aider leurs staffs à éviter toute pression financière inutile qui pourrait les inquiéter et affecter leurs rendements au travail en cas de décès dans la famille.





Et ces nombreux cas peuvent déstabiliser le budget mensuel ou la comptabilité de l'employeur car vous, employeur, devez maintenant déboursier un montant et aider avec une petite enveloppe de soulagement.

WELLNESS EST LA SOLUTION !



Étendu de l'Assistance Funéraire Wellness

Ce plan offre une solution
abordable d'Assistance
Funéraire
pour vos employés et leurs
familles proches et permet aussi
d'inclure la famille élargie.





Avec les PACK d'Assistance AFW, vos employés peuvent choisir d'augmenter leur propre couverture, celle de leur famille proche et/ou la couverture pour leurs parents, y compris toute combinaison de parents jusqu'à un maximum de huit membres (quatre parents, un conjoint et un nombre illimité d'enfants nominés).

En ajoutant un maximum de cinq demandes d'assistance funéraire par package et par an).



Qui a droit à l'AFW?



En tant qu'Employeur , vous pouvez opter

de souscrire à cette assistance tant qu'ils sont :

- employés permanents ,
- ils ont plus de 18 ans et moins de 65 ans
- sont basés en RDC.



Comment les employés contribuent-ils à l'assistance funéraire?

Deux Options :

1) OPTION SALAIRE

En tant qu'Employeur, tout ce que vous avez à faire est de faciliter la collecte des cotisations via la déduction du salaire de l'employé.



Comment les employés contribuent-ils à l'assistance funéraire?

2) OPTION ENTREPRISE

Votre société paie pour la couverture funéraire des employés pour l'année.

WELLNESS s'occupera de tout le reste administratif, à moins que vous, l'employeur aimerait être impliqué.



Termes et Conditions de L'AFW



Les agents doivent être :

- employés permanents ,
 - plus de 18 ans et moins de 65 ans
 - basés en RDC.
-
- Les paiements sont mensuels ou annuel
 - Les paiements ne sont pas remboursables
 - Le contrat est individuel et n'est pas transferrable à un autre agent.
 - La couverture est destinée à l'agent et à son conjoint légal.
 - Peuvent bénéficier de l'AFW, un nombre illimité d'enfants nominés, avec un maximum de cinq demandes d'assistance funéraire par an.

Membre Principal seulement (l'Employé)



MEMBRE PRINCIPAL SEULEMENT			
CATEGORIE	PACK 1	PACK 2	PACK 3
PAIEMENT MENSUEL	35 \$	50\$	80 \$
POUR LES FUNERAILLES VOUS OBTENEZ	960\$	1680\$	2400\$

Membres Famille Proche (Membre Principal,conjoint(e),enfants)

(*5 BENEFICIAIRES MAX)

CATEGORIE	PACK 1	PACK 2	PACK 4
P.MENSUEL / FAMILLE	\$35	\$50	\$80
Membre Principal€	\$720	\$1260	\$1800
Epoux(se)	\$720	\$1260	\$1800
Enfant 14-21 ans	\$480	\$840	\$1200
Enfant 6-13 ans	\$360	\$630	\$900
Enfant 1-5 ans	\$240	\$420	\$600
Enfant 0-11 mois	\$200	\$350	\$500
Mort-né€	0	0	0

Parents (*DEUX PARENTS BIOLOGIQUES MAX)

CATEGORIE	PACK 1	PACK 2	PACK 3
PAIEMENT MENSUEL	\$35	\$50	\$80
MEMBRE PRINCIPAL	\$720	\$1260	\$1800
PARENT (40-65 ANS)	\$360	\$630	\$900
PARENT (65-75 ANS)	\$240	\$420	\$600
PARENT (76-85 ANS)	\$160	\$280	\$400

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

- SICODEX LIKASI
- SICODEX KOLWEZI
- LA MINIERE DE KALUKUNDI (LAMIKAŁ KOLWEZI)
- COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA (COMILU)

Questions fréquemment posées



L'Assistance WELLNESS est-elle remboursable?

NON, l'Assistance WELLNESS n'est pas remboursable. Si la famille a réglé les prestations des funérailles alors qu'ils avaient droit à l'assistance, cette dernière ne pourra pas être réclamée ni par la famille ni par l'employeur.

Puis-je annuler mon contrat d'assistance funéraire?

Vous avez la possibilité de résilier votre contrat à échéance annuelle tout en respectant un délai de préavis de 3 mois avant la date anniversaire de votre contrat. Et les paiements versés ne sont pas remboursables.

Comment les paiements fonctionnent?

Notez que le paiement annuel est requis au début du contrat. Cela sert à créer un fond de réserve au cas d'une mauvaise nouvelle dès le début du contrat.

